

Paris, le 19 janvier 2017

## Santé à domicile :

### Lancement du label Responsabilité & Santé - R&S

Première démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) adaptée aux prestataires de santé à domicile



Pensé par le **SNADOM**, le syndicat national des associations d'assistance à domicile, le label Responsabilité & Santé, R&S, a pour objectif d'entériner et de renforcer les bonnes pratiques du secteur en matière de responsabilité sociétale. Le label R&S est une déclinaison de la norme internationale **ISO 26000**, adaptée au secteur de la santé à domicile créée en partenariat avec le **Label Lucie**, le label RSE de référence en France. Le SNADOM invite l'ensemble des prestataires de santé à domicile à rejoindre cette démarche.



#### **Promouvoir des valeurs responsables, sociales et solidaires dans l'univers de la santé à domicile**

La prise en charge des personnes et des patients à leur domicile est au cœur des enjeux de santé et de société. Dans ce contexte, le SNADOM, qui regroupe les associations à but non lucratif (et structures assimilées) d'assistance médico-technique à domicile, privilégie des valeurs sociales et solidaires au bénéfice de l'intérêt général. « *Par définition, la responsabilité sociétale sert l'intérêt général, celui de toutes les parties prenantes, des salariés aux acteurs de la vie locale, en passant par les fournisseurs, sans jamais oublier les questions environnementales.* » souligne Emeric Pividori, Président du SNADOM. Le label R&S s'inscrit dans cette dynamique.



#### **Entraîner le plus grand nombre d'acteurs de la santé à domicile dans une démarche de responsabilité sociétale**

« *L'ensemble des prestataires de la santé à domicile qui le souhaitent peuvent être labellisés R&S* » indique le Professeur Dominique Robert, Past président du SNADOM qui espère être entendu par tous les acteurs concernés : prestataires de santé à domicile, établissement d'hospitalisation à domicile (HAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), centres de santé, organismes d'aide à domicile et établissements médico-sociaux... quels que soient leur taille, leur profil et leur statut.



#### **Respecter 7 engagements, sans pour autant bouleverser l'activité de l'entreprise**

Selon Alan Fustec, Directeur Général du Label Lucie, le label RSE de référence en France, co-créateur du label R&S avec le SNADOM, « *Contrairement à d'autres certifications ISO, la norme ISO 26000 est non contraignante. L'engagement est volontaire. L'organisation, les procédures, les méthodes d'autoévaluation sont très simples à mettre en place. Le contrôle des bonnes pratiques reste souple et se fait a posteriori.* »

Un kit complet de mise en œuvre de la démarche R&S a été élaboré pour simplifier la démarche des organisations volontaires. La démarche de labellisation débute par la signature d'une charte en 10 points. Intervient ensuite un processus de labellisation d'une durée de 36 mois qui repose sur sept engagements thématiques.

A ce jour, cinq associations sont déjà engagées dans un processus de labellisation R&S. Elles devraient toutes être labellisées d'ici l'automne 2017.



## Les 7 engagements R&S

1. **Mettre en place une gouvernance responsable**
2. **Respecter les droits des personnes**
3. **Développer des relations et des conditions de travail responsables**
4. **Préserver l'environnement**
5. **Développer l'éthique dans les relations d'affaires**
6. **Respecter les intérêts des usagers et des bénéficiaires**
7. **Viser le développement local et l'intérêt général**

### A propos du SNADOM

---

Le SNADOM est le Syndicat National des Associations d'Assistance à Domicile, il regroupe des associations loi 1901 ou des sociétés filiales appartenant à plus de 75% à une ou plusieurs associations, ce qui signifie que, dans tous les cas, les orientations stratégiques s'inscrivent dans une logique non lucrative.

Il est membre titulaire de la Commission Paritaire Nationale des Prestataires (Cnamts) ; interlocuteur du Ministère des Affaires sociales et de la santé à propos des prestations médico-techniques ; membre du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie ; reconnu représentatif au niveau de la branche professionnelle par le Ministère du Travail.

**Pour en savoir plus : [www.snadom.org](http://www.snadom.org)**

### Contacts Médias :

- SNADOM • Jonathan Martinez, Délégué général, tél. 06.18.55.00.76, [jonathan.martinez@snadom.org](mailto:jonathan.martinez@snadom.org)
- PUBLIK-S • Delphine Eriau, tél. 06.63.85.74.43, [delphine@publik-s.com](mailto:delphine@publik-s.com)
- Alice Léger, tél. 06.66.67.65.68, [alice@publik-s.com](mailto:alice@publik-s.com)